



# Fiche signalétique

Date d'émission : 27-déc.-2011

Date de révision : 15-juil.-2019

Version 2

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Lucent

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-5105-CA-FR

Code du produit 5105  
Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fini à plancher, à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Initial Supplier Identifier

#### United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.  
2700 Wagner Place  
Maryland Heights, MO 63043 USA  
1-314-291-1900

24 heures Numéro d'appel d'urgence TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)  
1-800-535-5053 (North America)  
MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect solution blanc opaque

État physique Liquide

Odeur parfum de polymère sucré Sans  
parfum ajouté

### Classification

Ce produit chimique ne répond pas aux critères énoncés dangereux par les normes du SIMDUT 2015. Toutefois, cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) contient de précieuses informations essentielles à la manipulation et l'utilisation correcte de ce produit. Cette FDS devrait être conservé et disponible pour les employés et les autres utilisateurs de ce produit.

### Éléments d'étiquetage

Aucun

**Autres informations**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Substance**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
tributoxyethyl phosphate	78-51-3	1-5	-	-

**4. PREMIERS SOINS****Description des premiers soins**

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Appeler un médecin si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion</b>	Boire 2-3 grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler un médecin. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

<b>Symptômes</b>	Contact avec les yeux peut causer des rougeurs ou sensation de brûlure. Peut provoquer une rougeur de peau ou une sensation de réchauffement.
------------------	---

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Les produits de combustion peuvent être toxiques.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

**Données sur les risques d'explosion**

<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à l'environnement** Empêcher la pénétration dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et / ou des eaux souterraines. Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation.

**Prévention des dangers secondaires** Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Craint le gel. Entreposer à la température ambiante. Ne pas stocker au-dessus de 110°F. Garder sous clef.

**Matières incompatibles** Acides Alcalins forts sels de métaux lourds

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition** Sous sa forme commerciale, ce produit ne contient aucune matière dangereuse avec des limites d'exposition professionnelles établies par les organismes de réglementation particuliers à une région.

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Risque de contact: Porter des lunettes de sécurité approuvées.

**Protection de la peau et du corps** Gants en caoutchouc. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique** Liquide  
**Aspect** solution blanc opaque  
**Couleur** blanc opaque  
**Odeur** parfum de polymère sucré Sans parfum ajouté  
**Seuil de perception de l'odeur** Non déterminé

<b><u>Propriété</u></b>	<b><u>Valeurs</u></b>	<b><u>Remarques • Méthode</u></b>
<b>pH</b>	7.4-7.8 (conc. et utiliser dilution)	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	100 °C / 212 °F	
<b>Point d'éclair</b>	Aucun	Méthode Tag en vase fermé
<b>Taux d'évaporation</b>	1.0	(n-BuAc =1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide-Non Applicable	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	N'est pas applicable	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	N'est pas applicable	
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité relative</b>	1.03	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Miscible dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé.	

**Autres renseignements**

Point de ramollissement	Non déterminé
Masse moléculaire	Non déterminé
Teneur en COV (%)	Non déterminé
Masse volumique du liquide	Non déterminé
Masse volumique apparente	Non déterminé

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Risques de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Ne pas sécher le produit. Tenir hors de portée des enfants.
Matières incompatibles	Acides. Alcalins forts. sels de métaux lourds.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Renseignements sur le produit	Les informations ci-dessous est pour le contact répété et prolongé dans un milieu professionnel. Il ne concerne pas l'utilisation normale du produit
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Inhalation	Peut accroître l'absorption d'autres produits chimiques.
Ingestion	Ne pas ingérer.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

**Toxicité aiguë**

**Toxicité aiguë inconnue** Aucun renseignement disponible

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Di(ethylene glycol) ethyl ether 111-90-0	= 10502 mg/kg ( Rat )	= 9143 mg/kg ( Rabbit ) = 6 mL/kg ( Rat ) = 4200 µL/kg ( Rabbit )	> 5240 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
tributoxyethyl phosphate 78-51-3	= 3 g/kg ( Rat )	> 16 mL/kg ( Rabbit )	> 6.4 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Cancérogénicité** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Di(ethylene glycol) ethyl ether 111-90-0	-	19100 - 23900: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 10000: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 11400 - 15700: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 11600 - 16700: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 13400: 96 h Salmo gairdneri mg/L LC50 flow- through	-	3940 - 4670: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
tributoxyethyl phosphate 78-51-3	-	10.4 - 12.0: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through	-	-

**Persistance/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** .

Nom chimique	Coefficient de partage
tributoxyethyl phosphate 78-51-3	3.65 - 4.78

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour

d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

<b><u>DOT</u></b>	Non réglementé
<b><u>TMD</u></b>	Non réglementé
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé
<b><u>IMDG</u></b>	Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
tributoxyethyl phosphate	X	X	X	X	X	X	X	X

#### **Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

### Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau

Date de révision : 15-juil.-2019

Note de révision: Reformulation.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**